YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2000

DELIBERATION N° 2000/04/720

OBJET : CONTRAT TRIENNAL A INTERVENIR AVEC LE CONSEIL GENERAL DE L'ESSONNE RELATIF AU SECTEUR SPORT CULTURE

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du Conseil Général de l'Essonne en date du 24 juin 1999 décidant de globaliser, par le biais de contrats triennaux, les subventions d'investissement accordées aux communes concernant trois secteurs :

- Secteur Scolaire
- Secteur Voirie Eclairage Public et divers
- Secteur Sports – Culture

CONSIDERANT la délibération de la ville d'Yerres, en date du 13 décembre 1999, approuvant le programme triennal des secteurs Scolaire et Voirie Eclairage Public et divers,

VU l'avis de la Commission des Finances,

APRES en avoir délibéré,

A la majorité des voix (5 abstentions : Mme MERY + pouvoir, M. PICARD + pouvoir, Mme GREMILLON),

APPROUVE le programme triennal relatif au secteur Sport – Culture :

Année 2000 :

- Création d'une salle polyvalente sur le groupe scolaire Brossolette	10 000 000 F HT

Année 2001 :

- Travaux de rénovation du Centre Educatif et Culturel	1 990 000 F HT
- Stade Léo Lagrange	4 000 000 F HT

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer le contrat départemental en vue de l'obtention de subventions au titre des opérations du secteur Sport – Culture,

S'ENGAGE à inscrire chaque année les crédits nécessaires au financement de ces opérations.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE
- 2 MAI 2000
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture
le 2-5-2000 et de la publication
le 28-4-2000
Le Maire.

YERRES